



EXTRAIT DE PÉTITION

(Article 64 du Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée signée par 503 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec.

Les faits invoqués sont les suivants :

ATTENDU QUE l'utilisation de l'électro-nucléaire comporte des risques ayant des conséquences sur les écosystèmes et les humains;

ATTENDU QU'il serait facile pour le Québec de sortir du nucléaire puisqu'il ne dépend pas du nucléaire pour ses besoins en électricité;

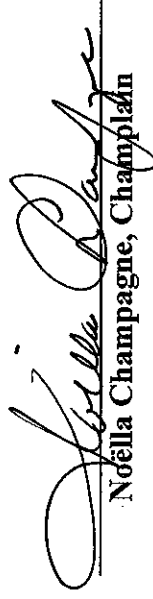
ATTENDU QUE l'investissement de 840 millions de dollars dans des projets de conservation d'énergie à base communautaire à travers la province, plutôt que dans la réfection du réacteur vieillissant de Gentilly-2, produirait plus d'électricité par économie d'énergie et créerait plus d'emplois dans toutes les régions.

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous, soussignés, incitons le gouvernement du Québec :

- actionnaire unique d'Hydro-Québec, à recommander au conseil d'administration d'Hydro-Québec de ne pas approuver les plans de réfection du réacteur Gentilly-2;
- à ne pas donner son aval au projet d'expansion du site de stockage extérieur de déchets nucléaires hautement radioactifs à la centrale Gentilly-2;
- à déclarer comme politique officielle que le Québec sera la première instance gouvernementale en Amérique du Nord à se retirer progressivement du nucléaire d'ici 2008, date à laquelle la centrale Gentilly-2 sera fermée en permanence;
- et à déclarer comme politique officielle que les fonds qui auraient servi à la réfection de Gentilly-2 soient plutôt investis dans des projets de conservation d'énergie à base communautaire partout au Québec.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.


Noëlla Champagne, Champlain

25 novembre 2009
Date